

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 09/03/2023 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 14

**Absents : 1 Excusés : 0**

Date de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage : 01/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le 9 mars 2023 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE - M RIVET – JJ STOECKLIN

**Ont donné pouvoir** :**Etaient Absents** : P COLMACHE

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

**14 – Versement d'un fond de concours eau et Assainissement à la CAPEV**

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy en Velay souhaite créer une extension de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement, **Via Fluvia** et que dans ce cadre il est demandé à la Commune un fonds de concours à la Commune pour la part eau potable et assainissement. La participation financière de la commune sera de 20 % après subvention.

	Montant HT	Montant prévisionnel 20 %
Eau potable	1 000 €	200 €
Assainissement	3 000 €	600 €

Le conseil adopte à l'unanimité le versement d'un fond de concours à la CAPEV

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 9/03/2023

Yves COLOMB, Maire,

Yvette AUBERT BRUN, Secrétaire,


